

Communiqué de Presse

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

**Siège social : Angle 64 Rue de Palestine, 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002
Tunis**

**Appel à candidature au poste d'Administrateur Représentant des
Actionnaires Minoritaires**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées suite à l'admission de ses titres à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ASSURANCES MAGHREBIA S.A, lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

A cet effet, la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A, informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Spéciale réunissant les actionnaires minoritaires qui sera convoquée dans ce sens par un communiqué de presse.

Par ailleurs, la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A, informe ses actionnaires que la ratification de cette élection aura lieu lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire, qui sera convoquée dans ce sens par un communiqué de presse, à la suite de la tenue de l'Assemblée Spéciale réunissant les actionnaires minoritaires susmentionnée.

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux critères suivants : honorabilité, intégrité, honnêteté, confidentialité ainsi que compétence et expérience requises pour l'exercice de cette mission. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis à vis de l'administration fiscale.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle ne dépassant pas 0,5 % du capital social des ASSURANCES MAGHREBIA ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec ASSURANCES MAGHREBIA, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs en activité, de nature à les mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint: Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié des ASSURANCES MAGHREBIA ; Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même Groupe que ASSURANCES MAGHREBIA;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans ASSURANCES

MAGHREBIA détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié des ASSURANCES MAGHREBIA, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier des ASSURANCES MAGHREBIA ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, Gérant, actionnaire significatif, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec ASSURANCES MAGHREBIA ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Ne peuvent également être candidat(e)s :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal réglementaire.

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature, avoir :

- Au moins, une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration des ASSURANCES MAGHREBIA ;
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1 ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en annexe 2 ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation fiscale ;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital des ASSURANCES MAGHREBIA.

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société ASSURANCES MAGHREBIA et portant la mention « **NE PAS OUVRIR / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires** ».

Cette enveloppe doit être soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A **au plus tard le 31 mars 2021** ou transmise par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société sis à l'Angle 64, Rue de Palestine, 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002 Tunis dans le même délai.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Assurance et de Réassurance ASSURANCES MAGHREBIA S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas piétiner les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, l'article 85 du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.